

Politmoniteur

Rétrospective Session d'Automne 2025

Date de publication : 01.10.2025



Table des matières

Rétrospective de Session	3
Nouveaux objets parlementaires	10
Aperçu commissions Trimestre IV	14
Consultations en cours	18
Objets en cours	21

Rétrospective de Session

Divers

08.09. Conseil des Etats **25.046** Objet du Conseil fédéral
Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Modification
Etat : En commission du Conseil national



Droit de cartels

08.09. Conseil des Etats **23.047** Objet du Conseil fédéral
Loi sur les cartels (LCart). Modification
Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : Un bon compromis proposé par le Conseil national n'a pas été adopté par la CER-E lors de la session d'automne, mais de nouvelles clarifications concernant l'art. 5, al. 1bis ont été demandées à l'administration. Il sera à nouveau à l'ordre du jour de la commission lors de la séance de fin octobre.

Constructionsuisse soutient avec d'autres associations économiques faîtières expressément la décision du Conseil national lors de la session d'été et recommande au Conseil des Etats de suivre la proposition.

L'économie suisse soutient fermement les objectifs du droit des cartels : il faut éviter de restreindre la concurrence et garantir ainsi son bon fonctionnement, principe fondamental de notre économie de marché. Pour cela, il faut une loi sur les cartels forte, conforme aux principes de l'État de droit et applicable. La pratique actuelle des autorités de la concurrence s'est toutefois éloignée de cette mission fondamentale. Au lieu de se fonder sur les conséquences effectives d'un comportement sur la concurrence, c'est la forme d'un accord qui est examinée. Ainsi, certains types d'accords sont automatiquement considérés comme illicites – même s'il est prouvé qu'ils n'ont pas d'effets dommageables concrets. Cela crée ainsi une insécurité juridique considérable, notamment pour les PME, et entrave des coopérations économiquement pertinentes – tels que des achats groupés, des projets de recherche ou des pools d'assurance, par exemple.

Nous ne préconisons nullement un retour à l'époque des cartels, mais plutôt une rectification de la législation visant à préciser la volonté initiale du législateur et à remplacer l'application par trop zélée des règles par les autorités dans un cadre approprié. Dans le cadre du processus parlementaire, l'économie s'est systématiquement engagée en faveur du retour à une analyse d'impact au cas par cas.

Construction & gestion durables

09.09. Conseil national **25.3930** Motion Schlatter (VERT-E-S/ZH)
Pour le prélèvement d'une taxe à la source sur tous les PFAS
Etat : Liquidé



Construction & gestion durables

09.09. Conseil national **25.3906** Motion Rechsteiner (M-E/AI)
PFAS. Pour des valeurs limites assorties de mesures d'accompagnement réalistes
Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse reconnaît que les PFAS peuvent représenter un danger tant pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il est nécessaire de limiter en particulier les substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à la résolution de ce défi. Les associations-membres travaillent déjà sur le sujet afin d'identifier les applications critiques des PFAS et de clarifier leur gestion. Voir [la position commune](#) à ce sujet.

Construction & gestion durables

09.09. Conseil national **25.3902** Motion Vincenz-Stauffacher (PLR/SG)
Instauration d'une déclaration obligatoire pour les PFAS
Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse reconnaît que les PFAS peuvent représenter un danger tant pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il est nécessaire de limiter en particulier les substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à la résolution de ce défi. Les associations-membres travaillent déjà sur le sujet afin d'identifier les applications critiques des PFAS et de clarifier leur gestion. Voir [la position commune](#) à ce sujet.

Construction & gestion durables

09.09. Conseil national **25.3801** Motion Schaffner (pvl/ZH)
Réduire progressivement les PFAS. Définir des trajectoires de réduction et des mesures sectorielles
Etat : Liquidé



Construction & gestion durables

09.09. Conseil national **25.3797** Motion Docourt (PSS/NE)
Restreindre l'autorisation des PFAS aux usages essentiels
Etat : Liquidé



Aménagement du territoire

erg. 09.09. Conseil national **25.3411** Motion Hübscher (UDC/ZH)
Autoriser la construction de certaines infrastructures énergétiques
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Aménagement du territoire

erg. 09.09. Conseil national **25.3113** Motion Ruch (PLR/VD) 
Modification de l'aménagement du territoire en faveur des bâtiments habités et partiellement habités existants situés hors zone à bâtrir
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible

Position : Constructionsuisse soutient la motion dans son principe, sans toutefois affaiblir l'objectif de la LAT II en matière de construction hors zone à bâtrir.

Construction & gestion durables

erg. 09.09. Conseil national **25.3088** Postulat Imark (UDC/SO) 
Réexamen de l'encouragement aux installations photovoltaïques
Etat : Transmis au Conseil fédéral

Adjudication

10.09. Conseil des Etats **25.3676** Interpellation Wicki (PLR/NW) 
Collaboration partenariale. Rôle de modèle des entreprises et unités administratives fédérales
Etat : Liquidé

Position : Constructionsuisse salue les questions posées dans l'interpellation. Face à la complexité croissante des projets de construction et de rénovation et aux objectifs fixés par la loi dans le domaine de l'économie circulaire, du climat et de l'énergie, une collaboration partenariale est nécessaire dès le début. Cela permet également de poser les bases pour de nouveaux modèles de déroulement en partenariat.

La prise de position du Conseil fédéral est disponible.

Adjudication, Construction & gestion durables

- 10.09. Conseil national **25.3426** Motion CEATE-CN
Renforcement de la production de matériaux de construction durables. Rôle de modèle de la Confédération
Etat : Transmis au Conseil fédéral



Position : La motion a été transmise au Conseil fédéral lors de la session d'automne.

En principe, le secteur de la construction estime qu'il est important et pertinent que les pouvoirs publics jouent un rôle de modèle. Constructionsuisse plaide pour la suspension de travaux parallèles ou supplémentaires à ce stade. Pour cette raison, Constructionsuisse salue **l'intervention** du conseiller fédéral Albert Rösti lors des débats du Conseil des Etats, session d'été.

Selon l'association faîtière, les bases pour le «renforcement de la production de matériaux de construction durables lors des appels d'offres publics» exigé par la commission sont déjà en place et il est important que si la motion est transmise par le Conseil national, ce travail - également de l'OFEV et de la KBOB - soit renforcé.

Parallèlement, ces bases invitent les maîtres d'ouvrage publics à assumer leur rôle d'exemple à un rythme plus soutenu, pour atteindre l'objectif fixé en matière de protection du climat et d'économie circulaire. La LMP révisée et l'AIMP ont créé les bases pour mettre l'accent sur la qualité, et donc sur la durabilité, plutôt que sur le prix.

Divers

- 10.09. Conseil des Etats **25.441** Initiative parlementaire CSSS-CE
La durée maximale d'indemnisation du chômage partiel devrait pouvoir être prolongée de douze périodes de décompte au lieu de six
18.09. Conseil national Etat : Liquidé
24.09. Conseil des Etats



Notes : La proposition a été adoptée lors du vote final de la session d'automne.

Aménagement du territoire

- 10.09. Conseil des Etats **25.040** Objet du Conseil fédéral
Message sur les immeubles civils 2025
Etat : En commission du Conseil national



Divers

11.09. Conseil national **24.4420** Motion Hegglin (M-E/ZG)
Prestations préalables relatives aux territoires d'exploitation. Assurer la sécurité juridique
Etat : Transmis au Conseil fédéral



Position : La proposition a été transmise au Conseil fédéral lors de la session d'automne. Constructionsuisse a soutenu cette initiative.

À la fin de l'été 2024, le Tribunal fédéral a rendu une décision qui a eu des répercussions importantes sur le secteur de la construction : contrairement à la pratique antérieure, il n'est désormais plus possible en Suisse d'inscrire à l'avance une servitude au registre foncier pour les projets d'exploitation de matières premières primaires afin de garantir les droits d'exploitation et de mise en décharge. Les parties ont besoin d'une sécurité juridique précoce pour de tels projets. Entre la déclaration d'intention des parties concernées, l'inscription au plan directeur cantonal et la modification du plan de zone au niveau communal, il faut généralement compter au moins dix ans. Au cours de cette phase, les entreprises investissent des sommes à six ou sept chiffres. La nouvelle jurisprudence empêche de garantir ces investissements à un stade précoce. D'autre part, les propriétaires fonciers subissent une pression croissante lorsqu'ils veulent défendre leurs intérêts dans les processus politiques communaux sans garantie du registre foncier. De plus, les agriculteurs perdent la possibilité de définir dès le départ les conditions-cadres d'une exploitation dans le cadre d'un partenariat. Il faut s'attendre à une baisse significative du nombre de demandes d'extraction de gravier, de remblayage ou de création et d'exploitation d'une décharge dans toute la Suisse. Si l'approvisionnement national est remis en question, il faudra importer des matières premières, ce qui n'a aucun sens d'un point de vue écologique, économique et social.

Divers

15.09. Conseil des Etats **25.3624** Motion Schmid (PLR/GR)
Accorder aux apprentis une autorisation frontalière pour toute la durée de leur apprentissage
Etat : En commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse soutient la motion. Le secteur de la construction a besoin d'un nombre suffisant de spécialistes bien formés pour faire avancer la modernisation du parc de bâtiments et d'infrastructures. Parallèlement, les entreprises seront déchargées, ce dont l'organisation faîtière se félicite.

Divers

22.09. Conseil des Etats **25.3631** Interpellation Wicki (PLR/NW)
Le projet Cargo sous terrain est la solution pour faire face à l'augmentation prévue du transport de marchandises
Etat : Liquidé



Position : Constructionsuisse salue l'interpellation et les questions qu'elle pose.

Divers

erg. 23.09. Conseil national **24.3549** Motion Blunschy (M-E/SZ)
Supprimer les obstacles à la succession d'entreprise, en éliminant notamment les inconvénients par rapport à la création d'entreprise
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Divers

25.09. Conseil des Etats **25.3953** Motion CTT-CE
Garantir l'alimentation et les liquidités du fonds d'infrastructure ferroviaire
Etat : En commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse soutient la motion de la CTT.

Construction & gestion durables

25.09. Conseil des Etats **25.3868** Motion Crevoisier Crelier (PSS/JU)
Restreindre l'autorisation des PFAS aux usages essentiels
Etat : Attribué à la commission compétente



Position : Constructionsuisse reconnaît que les PFAS peuvent représenter un danger tant pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il est nécessaire de limiter en particulier les substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à la résolution de ce défi. Les associations-membres travaillent déjà sur le sujet afin d'identifier les applications critiques des PFAS et de clarifier leur gestion. Voir [la position commune](#) à ce sujet.

Construction & gestion durables

25.09. Conseil des Etats **25.3865** Motion Moser (pvl/ZH)
Réduire progressivement les PFAS. Définir des trajectoires de réduction et des mesures sectorielles
Etat : Attribué à la commission compétente



Position : Constructionsuisse reconnaît que les PFAS peuvent représenter un danger tant pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il est nécessaire de limiter en particulier les substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à la résolution de ce défi. Les associations-membres travaillent déjà sur le sujet afin d'identifier les applications critiques des PFAS et de clarifier leur gestion. Voir [la position commune](#) à ce sujet.

Construction & gestion durables

- 25.09. Conseil des 25.3746 Motion Graf (VERT-E-S/BL)
Etats **Taxe à la source sur toutes les PFAS**
Etat : Attribué à la commission compétente



Position : Constructionsuisse reconnaît que les PFAS peuvent représenter un danger tant pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il est nécessaire de limiter en particulier les substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à la résolution de ce défi. Les associations-membres travaillent déjà sur le sujet afin d'identifier les applications critiques des PFAS et de clarifier leur gestion. Voir [la position commune](#) à ce sujet.

Aménagement du territoire

- | | | |
|--------|-------------------|--|
| 25.09. | Conseil des Etats | 25.3708 Motion Z'graggen (M-E/UR)
Stratégie pour une transformation de qualité dans les agglomérations et les zones à densifier
Etat : Liquidé |
|--------|-------------------|--|



Aménagement du territoire

- | | | |
|--------|-------------------|---|
| 25.09. | Conseil des Etats | 25.3707 Postulat Dittli (PLR/UR)
Utilisation des terrains ferroviaires de réserve dans les centres urbains
Etat : Transmis au Conseil fédéral |
|--------|-------------------|---|



Aménagement du territoire

- | | | |
|--------|-------------------|--|
| 25.09. | Conseil des Etats | 22.3953 Motion Munz (PSS/SH)
Procédure d'autorisation accélérée pour les installations photovoltaïques posées sur des infrastructures
Etat : Transmis au Conseil fédéral |
|--------|-------------------|--|



Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Nouveaux objets parlementaires

Divers

25.4328 Motion Schneeberger (PLR/BL)

Titre suit

Etat : Déposé



Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Divers

25.4260 Postulat Michaud Gigon (VERT-E-S/VD)

Stratégie industrielle de la Suisse : renforcer l'économie et augmenter la résilience

Etat : Déposé



Divers

25.4138 Postulat Christ (pvl/BS)

Titre suit

Etat : Déposé



Divers

25.4053 Motion Stadler (M-E/UR)

Six semaines de vacances pour les apprentis. Renforcer la formation professionnelle

Etat : Déposé



Position : La motion est discutée au sein de l'association faîtière. Des premières réserves ont été émises quant à la garantie de la qualité de la formation, en particulier dans le domaine de la sécurité au travail.

Notes : Quatre autres motions identiques ont été déposées par Ryser (25.4050), Jost (25.4051), Stämpfli (25.4052) et Wasserfallen (25.4163).

Construction & gestion durables, Divers

- 30.10. CEATE-CE 25.068 Objet du Conseil fédéral
20.11. CEATE-CE **«De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)». Initiative populaire et contre-projet indirect**
Etat : Attribué à la commission compétente



Position : Constructionsuisse a participé à la consultation et a soumis [une prise de position](#).

Construction & gestion durables, Divers

- 06.10. CSEC-CE 25.063 Objet du Conseil fédéral
16.10. CTT-CE **Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération**
16.10. CPE-CE Etat : Attribué à la commission compétente
20.10. CSSS-CE
27.10. CTT-CN
30.10. CEATE-CE
13.11. CSEC-CN



Position : Constructionsuisse, en collaboration avec ses membres et d'autres associations, s'engage pour le maintien du Programme Bâtiments. Après la suppression de la valeur locative et, par conséquent, la disparition des déductions pour l'entretien des bâtiments et les rénovations énergétiques, ce programme gagne encore en importance.

Une prise de position plus détaillée se trouve dans la [réponse](#) à la consultation.

Construction & gestion durables

- 25.4385 Postulat Grossen (pvl/BE)
Titre suit
Etat : Déposé



Position : Constructionsuisse soutient le postulat.

Divers

- 25.4192 Motion Silberschmidt (PLR/ZH)
Titre suit
Etat : Déposé



Notes : Une motion identique (25.4264) a été déposée au Conseil des États.

Divers

25.4187 Motion Stark (UDC/TG)

Titre suit

Etat : Déposé



Notes : Une motion identique (25.4137) a été déposée au Conseil national.

Aménagement du territoire, Construction & gestion durables

25.4159 Motion Meier (M-E/AG)

Titre suit

Etat : Déposé



Divers

25.4147 Motion Herzog (PSS/BS)

Titre suit

Etat : Déposé



Divers

06.10. CTT-CN

25.3953 Motion CTT-CE

Garantir l'alimentation et les liquidités du fonds d'infrastructure ferroviaire

Etat : En commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse soutient la motion de la CTT.

Aménagement du territoire

25.3707 Postulat Dittli (PLR/UR)

Utilisation des terrains ferroviaires de réserve dans les centres urbains

Etat : Transmis au Conseil fédéral



Divers

25.3956 Motion CTT-CN

Adaptation de l'ordonnance concernant la redevance sur le trafic des poids lourds

Etat : Déposé



Divers

25.4003 Postulat Groupe GL

Titre suit

Etat : Déposé



Aménagement du territoire

25.3973 Motion Gmür-Schönenberger (M-E/LU)

Titre suit

Etat : Déposé



Position : Construction Suisse soutient la motion qui se fonde sur **l'étude** de l'OFL et de l'ARE du 1er juillet 2025 concernant les systèmes de recours. Construction Suisse a participé au groupe d'accompagnement.

Aménagement du territoire

25.3972 Motion Gmür-Schönenberger (M-E/LU)

Titre suit

Etat : Déposé



Position : Construction Suisse soutient la motion qui se fonde sur **l'étude** de l'OFL et de l'ARE du 1er juillet 2025 concernant les systèmes de recours. Construction Suisse a participé au groupe d'accompagnement.

Construction & gestion durables

25.316 Initiative cantonale Genève

Pour réduire la quantité de mâchefers à stocker en décharge

Etat : Déposé



Aperçu commissions Trimestre IV

Divers

- 06.10. CTT-CN **25.3953** Motion CTT-CE
Garantir l'alimentation et les liquidités du fonds d'infrastructure ferroviaire
Etat : En commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse soutient la motion de la CTT.

Construction & gestion durables, Divers

- 06.10. CSEC-CE **25.063** Objet du Conseil fédéral
16.10. CTT-CE **Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération**
16.10. CPE-CE Etat : Attribué à la commission compétente
20.10. CSSS-CE
27.10. CTT-CN
30.10. CEATE-CE
13.11. CSEC-CN



Position : Constructionsuisse, en collaboration avec ses membres et d'autres associations, s'engage pour le maintien du Programme Bâtiments. Après la suppression de la valeur locative et, par conséquent, la disparition des déductions pour l'entretien des bâtiments et les rénovations énergétiques, ce programme gagne encore en importance.

Une prise de position plus détaillée se trouve dans la **réponse** à la consultation.

Construction & gestion durables

- 20.10. CEATE-CN **25.440** Initiative parlementaire CEATE-CN
Application rétroactive des indemnisations pour les assainissements des PFAS
Etat : Attribué à la commission compétente



Construction & gestion durables

20.10. CEATE-CN **21.432** Initiative parlementaire Ryser (VERT-E-S/SG)

Établir les bases d'un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières

Etat : En commission du Conseil national



Position : Pour que les entreprises nationales de production de matériaux de construction restent compétitives face à leurs concurrentes de pays non membres de l'UE et des pays voisins, et puissent ainsi continuer à produire des matériaux de construction de haute qualité dans notre pays, il faut des mesures ciblées par secteur.

Notes : Le Conseil national a décidé de prolonger le délai jusqu'à la session de printemps 2027. Au sein de la CEATE-N, des auditions ont été menées sur la mise en œuvre lors d'une des dernières séances.

Aménagement du territoire

23.10. CSEC-CN **25.3153** Motion Würth (M-E/SG)

Protection des monuments, du patrimoine et des sites construits.

Répartir à nouveau les tâches conformément à la RPT I et à la Constitution

Etat : En commission du Conseil national



Droit de cartels

- 23.10. CER-CE **23.047** Objet du Conseil fédéral
Loi sur les cartels (LCart). Modification
Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : Un bon compromis proposé par le Conseil national n'a pas été adopté par la CER-E lors de la session d'automne, mais de nouvelles clarifications concernant l'art. 5, al. 1bis ont été demandées à l'administration. Il sera à nouveau à l'ordre du jour de la commission lors de la séance de fin octobre.

Constructionsuisse soutient avec d'autres associations économiques faîtières expressément la décision du Conseil national lors de la session d'été et recommande au Conseil des États de suivre la proposition.

L'économie suisse soutient fermement les objectifs du droit des cartels : il faut éviter de restreindre la concurrence et garantir ainsi son bon fonctionnement, principe fondamental de notre économie de marché. Pour cela, il faut une loi sur les cartels forte, conforme aux principes de l'État de droit et applicable. La pratique actuelle des autorités de la concurrence s'est toutefois éloignée de cette mission fondamentale. Au lieu de se fonder sur les conséquences effectives d'un comportement sur la concurrence, c'est la forme d'un accord qui est examinée. Ainsi, certains types d'accords sont automatiquement considérés comme illicites – même s'il est prouvé qu'ils n'ont pas d'effets dommageables concrets. Cela crée ainsi une insécurité juridique considérable, notamment pour les PME, et entrave des coopérations économiquement pertinentes – tels que des achats groupés, des projets de recherche ou des pools d'assurance, par exemple.

Nous ne préconisons nullement un retour à l'époque des cartels, mais plutôt une rectification de la législation visant à préciser la volonté initiale du législateur et à remplacer l'application par trop zélée des règles par les autorités dans un cadre approprié. Dans le cadre du processus parlementaire, l'économie s'est systématiquement engagée en faveur du retour à une analyse d'impact au cas par cas.

Construction & gestion durables, Divers

- 30.10. CEATE-CE **25.068** Objet du Conseil fédéral
«De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)». Initiative populaire et contre-projet indirect
Etat : Attribué à la commission compétente



Position : Constructionsuisse a participé à la consultation et a soumis une prise de position.

Aménagement du territoire, Construction & gestion durables

- 30.10. CEATE-CE **23.4432** Motion Z'graggen (M-E/UR)
Promotion de la qualité des surfaces protégées existantes et de la biodiversité dans l'espace urbain
Etat : En commission du Conseil des Etats



Divers

- 30.10. CSSS-CN **22.4199** Motion Sollberger (UDC/BL)
Ordonnance sur les travaux de construction. Adapter à la pratique la nécessité de soumettre un plan de sécurité et de protection de la santé
Etat : En commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse soutient les défis mentionnés dans la motion et salue la décision du Conseil des Etats de suivre la requête. L'organisation faîtière propose à la CSSS-N de soutenir la formulation adaptée. La plate-forme thématique Sécurité au travail et protection de la santé de Constructionsuisse a en outre fait parvenir à l'OFSP d'autres thèmes pour lesquels les dispositions de l'OTConst ne sont pas adaptées à la pratique sur les projets de construction et d'assainissement. L'organisation faîtière est également en contact avec la Suva en ce qui concerne l'applicabilité des différentes demandes.

Divers

- 03.11. CIP-CE **24.3780** Motion Grossen (pvl/BE)
Aligner sur le secteur privé les salaires versés par la Confédération
Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Divers

- 13.11. CSEC-CN **25.046** Objet du Conseil fédéral
Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Modification
Etat : En commission du Conseil national



Consultations en cours

Divers

2025/27

Redevance liée à la prestation kilométrique des véhicules électriques / Impôt sur le courant de recharge pour les véhicules électriques



en cours, Délai 09.01.26

Contenu: L'essor de la mobilité électrique entraîne une diminution des recettes générées par les taxes sur les huiles minérales grevant les carburants fossiles, lesquelles sont importantes pour la Confédération. Ces pertes fiscales doivent être compensées. Deux variantes présentées sous la forme de projets de loi sont soumises à cette fin. En outre, la Constitution doit être adaptée de telle sorte que les recettes provenant de la redevance ou de l'impôt soient utilisées de la même manière que celles générées par les taxes sur les huiles minérales.

Autorité : Conseil fédéral

Office responsable : Office fédéral des routes

Documents: [Projet mis en consultation-3](#) | [Projet mis en consultation-4](#) | [Projet mis en consultation-2](#) | [Projet mis en consultation-1](#) | [Rapport explicatif](#) | [Lettre d'accompagnement](#) | [Lettre d'accompagnement-2](#) | [Destinataires](#) | [Formulaire de réponse](#)

Numéros RS concernés: [101](#) | [734.7](#) | [314.1](#) | [741.71](#) | [641.61](#) | [741.01](#) | [725.116.2](#)

Mis à jour: 30.09.25

Divers

2025/80

23.462 n lv. pa. Grossen Jürg. Entreprises fédérales en concurrence avec le secteur privé. Clarifier les règles du jeu



en cours, Délai 16.12.25

Contenu: La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national propose une modification de la législation sur la Poste (loi sur la poste et loi sur l'organisation de la Poste). Cette modification vise à adapter les conditions s'appliquant aux activités de la Poste en concurrence avec les entreprises privées. Elle prévoit de préciser le but de l'entreprise, de renforcer l'interdiction des subventions croisées et d'introduire une protection juridique pour les concurrents de la Poste.

Documents: [Projet mis en consultation](#) | [Rapport explicatif](#) | [Lettre d'accompagnement](#) | [Lettre d'accompagnement-2](#) | [Destinataires](#) | [Tableau synoptique](#) | [Questionnaire](#)

Numéros RS concernés: [783.0](#) | [783.1](#)

Mis à jour: 16.09.25

Construction & gestion durables

2025/57

Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2026



en cours, Délai 16.10.25

Contenu: Adaptation d'ordonnances relatives à la législation sur l'environnement, à savoir l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED ; RS 814.600) et l'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB ; RS 814.621) qui fait l'objet d'une révision totale et portera désormais le nom d'Ordonnance sur les emballages (OEm).

Autorité : Conseil fédéral

Documents: [Projet mis en consultation](#) | [Projet mis en consultation-2](#) | [Rapport explicatif](#) | [Rapport explicatif-2](#) | [Lettre d'accompagnement](#) | [Lettre d'accompagnement-2](#) | [Destinataires](#) | [Tableau synoptique](#)

Numéros RS concernés: [814.621](#) | [814.600](#)

Mis à jour: 01.08.25

Aménagement du territoire

2025/51

Révision de l'ordonnance sur la protection contre le bruit



en cours, Délai 06.10.25

Contenu: La révision de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB ; RS 814.41) doit soutenir la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la LPE. Le Conseil fédéral souhaite, d'une part, concrétiser davantage les nouvelles exigences et, d'autre part, éliminer les contradictions dans l'OPB et entre la LPE et l'OPB. Enfin, du fait des modifications apportées au niveau de la loi, les exigences relatives à l'équipement qui étaient prévues par la législation sur la protection contre le bruit sont supprimées.

Autorité : Conseil fédéral

Documents: [Projet mis en consultation](#) | [Rapport explicatif](#) | [Rapport explicatif-2](#) | [Lettre d'accompagnement](#) | [Lettre d'accompagnement-2](#) | [Destinataires](#)

Numéros RS concernés: [814.41](#)

Mis à jour: 01.08.25

Divers

2025/47

Paquet «stabilisation et développement des relations Suisse-UE»



en cours, Délai 31.10.25

Contenu: Le présent paquet s'inscrit dans le prolongement des relations entre la Suisse et l'UE. Il stabilise la voie bilatérale, laquelle a démontré son efficacité, et garantit, demain, le bon fonctionnement des accords bilatéraux en place. De plus, il contribue à développer les relations dans les domaines qui servent les intérêts de la Suisse. À cela s'ajoutent des mesures nationales qui ne sont pas indispensables à la mise en œuvre des traités, mais qui ont néanmoins été élaborées en complément par le Conseil fédéral.

Autorité : Conseil fédéral

Documents: Projets soumis en consultation: Arrêtés fédéraux y c. actes législatifs | Projets soumis en consultation: Aperçu des accords, protocoles et déclarations | Rapport explicatif | Lettre d'accompagnement | Lettre d'accompagnement-2 | Destinataires | Tableaux synoptiques | Formulaire de réponse

Numéros RS concernés: 921.0 | 831.40 | 414.20 | 831.42 | 142.20 | 173.32 | 193.9 | 220 | 734.7 | 742.101 | 748.0 | 817.0 | 172.056.1 | 414.110 | 173.110 | 910.1 | 210 | 251 | 281.1 | 455 | 745.1 | 221.215.311 | 811.11 | 935.81 | 942.20 | 935.01 | 823.11 | 730.0 | 916.40 | 823.20 | 811.21

Mis à jour: 01.08.25

Droit de cartels

2025/15

Modification de la loi sur les cartels (réforme des autorités en matière de concurrence)



en cours, Délai 06.10.25

Contenu: Différentes adaptations au sein de la Commission de la concurrence et du Tribunal administratif fédéral visent à améliorer l'application du droit des cartels et à accroître l'acceptation des procédures par les parties concernées.

Autorité : Conseil fédéral

Office responsable : Secrétariat d'État à l'économie

Documents: Projet mis en consultation | Rapport explicatif | Lettre d'accompagnement | Lettre d'accompagnement-2 | Destinataires | Tableau synoptique

Numéros RS concernés: 173.32 | 251

Mis à jour: 01.08.25

Objets en cours

Divers

03.11. CIP-CE **24.3780 Motion Grossen (pvl/BE)** 
Aligner sur le secteur privé les salaires versés par la Confédération
Etat : En commission du Conseil des Etats

Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Droit de cartels

23.10. CER-CE **23.047 Objet du Conseil fédéral** 
Loi sur les cartels (LCart). Modification
Etat : En commission du Conseil des Etats

Position : Un bon compromis proposé par le Conseil national n'a pas été adopté par la CER-E lors de la session d'automne, mais de nouvelles clarifications concernant l'art. 5, al. 1bis ont été demandées à l'administration. Il sera à nouveau à l'ordre du jour de la commission lors de la séance de fin octobre.

Constructionsuisse soutient avec d'autres associations économiques faîtières expressément la décision du Conseil national lors de la session d'été et recommande au Conseil des États de suivre la proposition.

L'économie suisse soutient fermement les objectifs du droit des cartels : il faut éviter de restreindre la concurrence et garantir ainsi son bon fonctionnement, principe fondamental de notre économie de marché. Pour cela, il faut une loi sur les cartels forte, conforme aux principes de l'État de droit et applicable. La pratique actuelle des autorités de la concurrence s'est toutefois éloignée de cette mission fondamentale. Au lieu de se fonder sur les conséquences effectives d'un comportement sur la concurrence, c'est la forme d'un accord qui est examinée. Ainsi, certains types d'accords sont automatiquement considérés comme illicites – même s'il est prouvé qu'ils n'ont pas d'effets dommageables concrets. Cela crée ainsi une insécurité juridique considérable, notamment pour les PME, et entrave des coopérations économiquement pertinentes – tels que des achats groupés, des projets de recherche ou des pools d'assurance, par exemple.

Nous ne préconisons nullement un retour à l'époque des cartels, mais plutôt une rectification de la législation visant à préciser la volonté initiale du législateur et à replacer l'application par trop zélée des règles par les autorités dans un cadre approprié. Dans le cadre du processus parlementaire, l'économie s'est systématiquement engagée en faveur du retour à une analyse d'impact au cas par cas.

Aménagement du territoire

25.3489 Postulat Wandfluh (UDC/BE)

Dangers naturels. Critères applicables à une utilisation nuancée des zones de danger

Etat : Transmis au Conseil fédéral



Position : Constructionsuisse recommande d'accepter le postulat.

Construction & gestion durables

25.3868 Motion Crevoisier Crelier (PSS/JU)

Restreindre l'autorisation des PFAS aux usages essentiels

Etat : Attribué à la commission compétente



Position : Constructionsuisse reconnaît que les PFAS peuvent représenter un danger tant pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il est nécessaire de limiter en particulier les substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à la résolution de ce défi. Les associations-membres travaillent déjà sur le sujet afin d'identifier les applications critiques des PFAS et de clarifier leur gestion. Voir [la position commune](#) à ce sujet.

Construction & gestion durables

25.3866 Motion Michel (PLR/ZG)

Instauration d'une déclaration obligatoire pour les PFAS

Etat : Attribué à la commission compétente



Aménagement du territoire

22.3953 Motion Munz (PSS/SH)

Procédure d'autorisation accélérée pour les installations photovoltaïques posées sur des infrastructures

Etat : Transmis au Conseil fédéral



Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Aménagement du territoire

23.10. CSEC-CN

25.3153 Motion Würth (M-E/SG)

Protection des monuments, du patrimoine et des sites construits.

Répartir à nouveau les tâches conformément à la RPT I et à la Constitution

Etat : En commission du Conseil national



Construction & gestion durables

- 20.10. CEATE-CN **25.440** Initiative parlementaire CEATE-CN
Application rétroactive des indemnisations pour les assainissements des PFAS
Etat : Attribué à la commission compétente



Divers

- 13.11. CSEC-CN **25.046** Objet du Conseil fédéral
Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Modification
Etat : En commission du Conseil national



Aménagement du territoire, Construction & gestion durables

- 30.10. CEATE-CE **23.4432** Motion Z'graggen (M-E/UR)
Promotion de la qualité des surfaces protégées existantes et de la biodiversité dans l'espace urbain
Etat : En commission du Conseil des Etats



Construction & gestion durables

- 25.3906** Motion Rechsteiner (M-E/AI)
PFAS. Pour des valeurs limites assorties de mesures d'accompagnement réalistes
Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse reconnaît que les PFAS peuvent représenter un danger tant pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il est nécessaire de limiter en particulier les substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à la résolution de ce défi. Les associations-membres travaillent déjà sur le sujet afin d'identifier les applications critiques des PFAS et de clarifier leur gestion. Voir [la position commune](#) à ce sujet.

Divers

- 30.10. CSSS-CN **22.4199** Motion Sollberger (UDC/BL)
Ordonnance sur les travaux de construction. Adapter à la pratique la nécessité de soumettre un plan de sécurité et de protection de la santé
Etat : En commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse soutient les défis mentionnés dans la motion et salue la décision du Conseil des Etats de suivre la requête. L'organisation faîtière propose à la CSSS-N de soutenir la formulation adaptée. La plate-forme thématique Sécurité au travail et protection de la santé de Constructionsuisse a en outre fait parvenir à l'OFSP d'autres thèmes pour lesquels les dispositions de l'OTConst ne sont pas adaptées à la pratique sur les projets de construction et d'assainissement. L'organisation faîtière est également en contact avec la Suva en ce qui concerne l'applicabilité des différentes demandes.

Divers

- 25.3624** Motion Schmid (PLR/GR)
Accorder aux apprentis une autorisation frontalière pour toute la durée de leur apprentissage
Etat : En commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse soutient la motion. Le secteur de la construction a besoin d'un nombre suffisant de spécialistes bien formés pour faire avancer la modernisation du parc de bâtiments et d'infrastructures. Parallèlement, les entreprises seront déchargées, ce dont l'organisation faîtière se félicite.

Divers

24.4420 Motion Hegglin (M-E/ZG)

Prestations préalables relatives aux territoires d'exploitation. Assurer la sécurité juridique

Etat : Transmis au Conseil fédéral



Position : La proposition a été transmise au Conseil fédéral lors de la session d'automne. Construction suisse a soutenu cette initiative.

À la fin de l'été 2024, le Tribunal fédéral a rendu une décision qui a eu des répercussions importantes sur le secteur de la construction : contrairement à la pratique antérieure, il n'est désormais plus possible en Suisse d'inscrire à l'avance une servitude au registre foncier pour les projets d'exploitation de matières premières primaires afin de garantir les droits d'exploitation et de mise en décharge. Les parties ont besoin d'une sécurité juridique précoce pour de tels projets. Entre la déclaration d'intention des parties concernées, l'inscription au plan directeur cantonal et la modification du plan de zone au niveau communal, il faut généralement compter au moins dix ans. Au cours de cette phase, les entreprises investissent des sommes à six ou sept chiffres. La nouvelle jurisprudence empêche de garantir ces investissements à un stade précoce. D'autre part, les propriétaires fonciers subissent une pression croissante lorsqu'ils veulent défendre leurs intérêts dans les processus politiques communaux sans garantie du registre foncier. De plus, les agriculteurs perdent la possibilité de définir dès le départ les conditions-cadres d'une exploitation dans le cadre d'un partenariat. Il faut s'attendre à une baisse significative du nombre de demandes d'extraction de gravier, de remblayage ou de création et d'exploitation d'une décharge dans toute la Suisse. Si l'approvisionnement national est remis en question, il faudra importer des matières premières, ce qui n'a aucun sens d'un point de vue écologique, économique et social.

Adjudication, Construction & gestion durables

25.3426 Motion CEATE-CN

Renforcement de la production de matériaux de construction durables. Rôle de modèle de la Confédération

Etat : Transmis au Conseil fédéral



Position : La motion a été transmise au Conseil fédéral lors de la session d'automne.

En principe, le secteur de la construction estime qu'il est important et pertinent que les pouvoirs publics jouent un rôle de modèle. Constructionsuisse plaide pour la suspension de travaux parallèles ou supplémentaires à ce stade. Pour cette raison, Constructionsuisse salue **l'intervention** du conseiller fédéral Albert Rösti lors des débats du Conseil des Etats, session d'été.

Selon l'association faîtière, les bases pour le «renforcement de la production de matériaux de construction durables lors des appels d'offres publics» exigé par la commission sont déjà en place et il est important que si la motion est transmise par le Conseil national, ce travail - également de l'OFEV et de la KBOB - soit renforcé.

Parallèlement, ces bases invitent les maîtres d'ouvrage publics à assumer leur rôle d'exemple à un rythme plus soutenu, pour atteindre l'objectif fixé en matière de protection du climat et d'économie circulaire. La LMP révisée et l'AIMP ont créé les bases pour mettre l'accent sur la qualité, et donc sur la durabilité, plutôt que sur le prix.

Adjudication, Construction & gestion durables

25.3422 Motion CEATE-CE

Renforcement de la production de matériaux de construction durables. Rôle de modèle de la Confédération

Etat : Transmis au Conseil fédéral



Position : En principe, le secteur de la construction estime qu'il est important et pertinent que les pouvoirs publics jouent un rôle de modèle. Constructionsuisse plaide pour la suspension de travaux parallèles ou supplémentaires à ce stade. Pour cette raison, Constructionsuisse salue **l'intervention** du conseiller fédéral Albert Rösti lors des débats du Conseil des Etats, session d'été.

Selon l'association faîtière, les bases pour le «renforcement de la production de matériaux de construction durables lors des appels d'offres publics» exigé par la commission sont déjà en place et il est important que si la motion de même teneur est transmise par le Conseil national, ce travail - également de l'OFEV et de la KBOB - soit renforcé.

Parallèlement, ces bases invitent les maîtres d'ouvrage publics à assumer leur rôle d'exemple à un rythme plus soutenu, pour atteindre l'objectif fixé en matière de protection du climat et d'économie circulaire. La LMP révisée et l'AIMP ont créé les bases pour mettre l'accent sur la qualité, et donc sur la durabilité, plutôt que sur le prix.

Aménagement du territoire

25.040 Objet du Conseil fédéral

Message sur les immeubles civils 2025

Etat : En commission du Conseil national



Construction & gestion durables

25.3902 Motion Vincenz-Stauffacher (PLR/SG)

Instauration d'une déclaration obligatoire pour les PFAS

Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse reconnaît que les PFAS peuvent représenter un danger tant pour la santé humaine que pour l'environnement et qu'il est nécessaire de limiter en particulier les substances préoccupantes. Le secteur de la construction est prêt, dans la mesure de ses possibilités, à contribuer à la résolution de ce défi. Les associations-membres travaillent déjà sur le sujet afin d'identifier les applications critiques des PFAS et de clarifier leur gestion. Voir [la position commune](#) à ce sujet.

Construction & gestion durables

25.3088 Postulat Imark (UDC/SO)

Réexamen de l'encouragement aux installations photovoltaïques

Etat : Transmis au Conseil fédéral



Aménagement du territoire

25.3900 Motion Weichelt (AI/ZG)

La chaleur constitue le principal risque pour la santé humaine. Adapter la loi sur l'aménagement du territoire

Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Aménagement du territoire, Construction & gestion durables

25.3933 Motion Schlatter (VERT-E-S/ZH)

Intégrer les îlots de chaleur urbains dans la carte des dangers naturels de la Confédération

Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Construction & gestion durables

25.3730 Motion Klopfenstein Broggini (VERT-E-S/GE)
Assainissement des sites contaminés par les PFAS. Application effective du principe du pollueur-payeur
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Aménagement du territoire

25.3411 Motion Hübscher (UDC/ZH)
Autoriser la construction de certaines infrastructures énergétiques
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Aménagement du territoire

25.3113 Motion Ruch (PLR/VD)
Modification de l'aménagement du territoire en faveur des bâtiments habités et partiellement habités existants situés hors zone à bâtrir
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Position : Constructionsuisse soutient la motion dans son principe, sans toutefois affaiblir l'objectif de la LAT II en matière de construction hors zone à bâtrir.

Divers

24.3549 Motion Blunschy (M-E/SZ)
Supprimer les obstacles à la succession d'entreprise, en éliminant notamment les inconvénients par rapport à la création d'entreprise
Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Divers

23.462 Initiative parlementaire Grossen (pvl/BE)
Entreprises fédérales en concurrence avec le secteur privé. Clarifier les règles du jeu
Etat : En commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse soutient l'Initiative parlementaire.

Divers

24.432 Initiative parlementaire Gutjahr (UDC/TG)

Recourir à la responsabilité solidaire pour protéger la concurrence et les assurances sociales



Etat : En commission du Conseil des Etats

Position : Constructionsuisse soutient la demande de la motion et propose de donner suite à l'lv.pa. de donner suite à cette demande. L'industrie de la construction a reconnu les défis qui y sont formulés et s'engage depuis des années déjà sur ce thème par le biais des associations professionnelles et de branche. Toutefois, cela ne suffit pas pour lutter pleinement contre les abus illégaux en matière de charges sociales. Plus un sous-secteur se situe en aval dans la chaîne de création de valeur sur un projet de construction ou de rénovation, plus la guerre des prix est intense et plus l'incitation à des pratiques commerciales illégales est forte. Cela nuit à une collaboration ordonnée et partenariale ainsi qu'à l'image de tous les acteurs impliqués dans les projets de construction ou de rénovation. C'est la raison pour laquelle l'lv.pa. propose d'étendre la responsabilité des entreprises initiales, déjà ancrée dans la loi sur les travailleurs détachés, en matière de salaires minimaux nets et de conditions de travail au paiement des cotisations aux assurances sociales et à la CCT montants de formation. Une mise en œuvre doit être favorable aux PME et efficace sans surcroît disproportionné de travail administratif et doit être garantie en conséquence dans le texte de loi définitif.

Aménagement du territoire

25.3151 Motion Knutti (UDC/BE)

Stop aux éoliennes devant nos portes !



Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible

Divers

25.3429 Motion CSSS-CN

Ne plus exclure le secteur temporaire de l'indemnité en cas d'intempéries



Etat : En commission du Conseil des Etats

Adjudication, Construction & gestion durables

23.3756 Motion Roth Pasquier (M-E/FR)

Promotion coordonnée de l'innovation dans le domaine des technologies de protection du climat



Etat : En commission du Conseil des Etats

Aménagement du territoire

23.3718 Motion Burgherr (UDC/AG)

Accélérer le traitement des demandes de permis de construire

Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Aménagement du territoire

23.060 Objet du Conseil fédéral

Loi sur la géoinformation. Modification

Etat : Renvoyé au Conseil fédéral



Position : Constructionsuisse salue le renvoi au Conseil fédéral. Celui-ci doit notamment examiner en détail la constitutionnalité du projet et veiller à ce que les nouvelles dispositions ne créent pas un précédent pour la nationalisation de données privées. La position de constructionsuisse reste «oui, il faut agir, mais non à la proposition de mise en œuvre». Constructionsuisse est donc favorable au renvoi devant le Conseil fédéral pour clarification des questions en suspens.

Divers

24.3820 Motion CER-CN

Renforcer la protection de la santé des ouvrières et des ouvriers de la construction, prolonger les délais en cas de vagues de chaleur

Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse soutient la motion. Actuellement, un dialogue a lieu entre les pouvoirs publics, le donneur d'ordre, la Suva et les exécutants sur la mise en œuvre de cette demande ainsi que sur son intégration dans la révision de la norme SIA 118 qui a été lancée.

Divers

22.4563 Motion Grossen (pvl/BE)

Limiter la concurrence déloyale de la part des entreprises fédérales

Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse recommande l'adoption de la motion et propose au Conseil des Etats de suivre le Conseil national et d'adopter également la motion.

Divers

24.3805 Motion Marti (PSS/BL)

Pour un versement simplifié des indemnités pour intempéries lors des jours de forte chaleur

Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Droit de cartels

23.469 Initiative parlementaire Rieder (M-E/VS)

Entreprises fédérales en concurrence avec le secteur privé. Clarifier les règles du jeu

Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse soutient l'Initiative parlementaire.

Droit de cartels

23.461 Initiative parlementaire Caroni (PLR/AR)

Entreprises fédérales en concurrence avec le secteur privé. Clarifier les règles du jeu

Etat : En commission du Conseil des Etats



Position : Constructionsuisse soutient l'Initiative parlementaire.

Divers

21.470 Initiative parlementaire Roduit (M-E/VS)

La violation des conditions de travail obligatoires constitutive de concurrence déloyale qualifiée doit être poursuivie pénallement

Etat : En commission du Conseil national



Position : Constructionsuisse propose que l'initiative parlementaire soit adoptée.

Droit de cartels

24.4590 Motion Rüegsegger (UDC/BE)

Enquêtes sectorielles. Introduction de cet instrument pour résoudre les problèmes de concurrence de nature structurelle

Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Position : Constructionsuisse recommande de rejeter la motion et soutient la position [d'economiesuisse](#). Extrait : La COMCO dispose déjà de moyens suffisants pour observer le marché. Développer ses compétences créerait des charges supplémentaires pour les entreprises, car un tel développement de l'observation du marché impliquerait de nouveaux devoirs de collaboration pour les entreprises. Le nouvel instrument risquerait d'être utilisé pour aller à la pêche aux informations et aux données («fishing expeditions»). Le nouvel instrument pourrait aggraver des faiblesses institutionnelles inhérentes aux procédures relevant du droit des cartels: il manque en effet un contrepoids avec une fonction de contrôle à une COMCO en position de force, car l'enquête et la décision ne sont pas suffisamment séparées. Des expériences faites à l'étranger montrent que de tels instruments peuvent conduire à des interventions sur le marché en l'absence d'atteinte claire au droit.

Construction & gestion durables

24.3547 Motion Golay (MCG/GE)

Développer en priorité la production hivernale d'électricité

Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Aménagement du territoire

23.3717 Motion Burgherr (UDC/AG)

Transformation des bâtiments agricoles. Accroître la marge de manœuvre

Etat : Attribué à la commission compétente



Position : Constructionsuisse soutient la motion.

Aménagement du territoire

23.4453 Motion Brenzikofner (VERT-E-S/BL)

Créer des voies express vélo

Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Construction & gestion durables

23.4520 Motion Bäumle (pvl/ZH)

Promotion de la qualité des surfaces protégées existantes et de la biodiversité dans l'espace urbain

Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Divers

23.4522 Motion Jauslin (pvl/AG)

Ordonnance sur les travaux de construction. Réduire la paperasserie inutile

Etat : Prise de position en réponse à l'intervention est disponible



Position : Constructionssuisse soutient la motion.